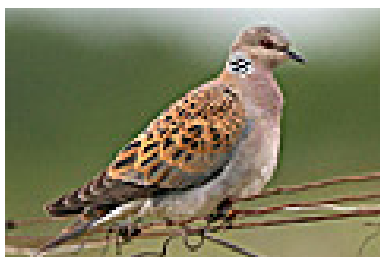


<http://www.oncfs.gouv.fr/spip.php?article2040>



La gestion adaptative des espèces

- Découvrir les espèces et leurs habitats - Gestion adaptative -



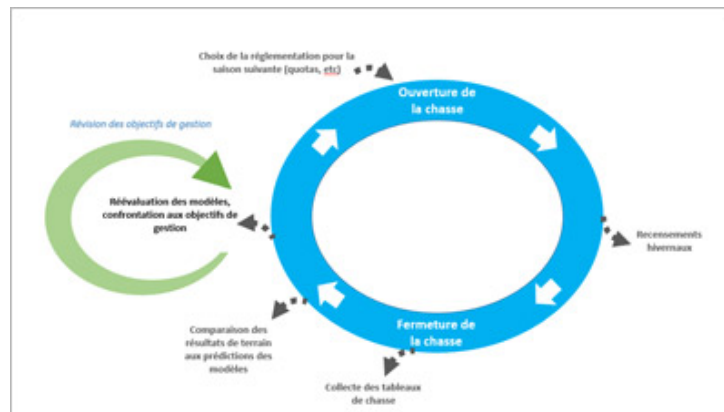
Publication date: jeudi 30 août 2018

Copyright © ONCFS - office national de la chasse et de la faune sauvage -

Tous droits réservés

LA GESTION ADAPTATIVE DES ESPECES

La gestion adaptative consiste à redéfinir cycliquement la gestion d'une espèce, ou de ses prélèvements, selon l'état de cette population et des connaissances de son fonctionnement. La gestion adaptative n'est pas synonyme de gestion flexible, où les prélèvements varient uniquement avec la taille de la population. Dans le cas d'espèces exploitées, le processus de gestion adaptative cherche à améliorer la connaissance de l'espèce et à évaluer l'impact du prélèvement, pour ajuster au mieux la définition des quotas. Idéalement un suivi des populations et des prélèvements sont effectués chaque année, afin de définir la réglementation pour la saison suivante. Avec l'amélioration graduelle des connaissances, la gestion devient ainsi plus précise et efficace. En Amérique du Nord, la gestion adaptative des oiseaux d'eau a fait ses preuves depuis plus de 20 ans. En Europe, l'Accord international sur la conservation des oiseaux d'eau d'Afrique et d'Eurasie (AEWA) a engagé un processus de gestion adaptative des populations d'oies auquel la France participe très activement. Cette approche est par ailleurs déjà appliquée en France sur certaines des populations d'oiseaux et mammifères sédentaires chassés. Les travaux de l'ONCFS et de ses partenaires sur la connaissance des populations et de leur fonctionnement jouent un rôle central dans ces procédures de gestion.



[Cliquer sur l'image pour agrandir le graphique](#)



Le fonctionnement en "double boucle" de la gestion adaptative des prélèvements : les données collectées chaque année sont utilisées pour définir la réglementation cynégétique de la saison suivante (boucle bleue), en fonction des objectifs de gestion révisés collectivement à intervalle de quelques années (boucle verte). D'après Guillemain & Bacon, Alauda, 2019.

Avis rendus par le Comité d'experts de la Gestion Adaptative (CEGA)

Avis du 13 mai 2019

Barge à queue noire

- [Avis délibéré du Conseil d'Experts sur la Gestion Adaptative \(CEGA\) relatif à la Barge à queue noire -Limosa limosa](#) (pdf - 560 Ko)
- [Rapport UAM-2019-004-LB - Gestion adaptative de la Barge à queue noire - DRE-ONCFS 23 04 2019](#) (pdf - 1,2 Mo)

Courlis cendré

- [Avis délibéré du Comité d'Experts sur la Gestion Adaptative \(CEGA\) relatif au Courlis cendré - Numenius arquata](#) (pdf - 474 Ko)
- [Rapport UAM-2019-005-LB - Gestion adaptative du Courlis cendré - DRE-ONCFS 23 04 2019](#) (pdf - 744 Ko)

Tourterelle des Bois

- [Avis délibéré du Conseil d'Experts Gestion Adaptative \(CEGA\) relatif à la Tourterelle des bois -Streptopelia turtur](#) (pdf - 640 Ko)
- [Rapport UAM-2019-003-LB - Gestion adaptative de la Tourterelle des bois - DRE-ONCFS 03 05 2019](#) (pdf - 1,4 Mo)

Pour en savoir plus

- [Décret n° 2019-166 du 5 mars 2019 relatif au comité d'experts sur la gestion adaptative](#)
- [Arrêté du 5 mars 2019 relatif à la composition et au fonctionnement du comité d'experts sur la gestion](#)

[adaptative](#)

- [Arrêté du 5 mars 2019 portant nomination au comité d'experts sur la gestion adaptative](#)
- Bacon, L. & Guillemain, M. 2018. [La gestion adaptative des prélèvements cynégétiques. Faune Sauvage.](#)
- Guillemain, M. & Bacon, L. *La gestion adaptative des Anatidés. Alauda* : en préparation.
- Mathevet, R. & Guillemain, M. 2016. *Que ferons-nous des canards sauvages ? Chasse, nature et gestion adaptative.* Editions Quae, Versailles.